

CAHORS, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, etc. DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an... 46 fr. Six mois... 26 fr. Trois mois... 15 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 15 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 2 Mai 1868.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows: Du 30..., Du 1er mai..., Du 2...

BULLETIN.

Dans sa séance de mercredi, le Corps législatif a adopté le projet de loi concernant l'exécution des travaux d'un bassin à flot dans le port de Bordeaux. Vendredi, discussion du projet de loi sur les douanes. Aujourd'hui samedi, réunion dans les bureaux pour examiner la demande d'interpellation sur les traités de commerce.

Des avis d'Australie, reçus par le gouvernement anglais, il résulte que l'attentat qui vient d'être commis contre le duc d'Edimbourg, aurait été organisé par les féniens d'Angleterre, qui auraient décidé de tirer au sort celui d'entre eux qui devait être chargé de la perpétration du crime. Le sort aurait désigné O'Farrell.

Le gouvernement de Sydney, a offert une prime de cent livres sterling, pour l'arrestation de chacun des complices d'O'Farrell.

Déjà un individu a été arrêté.

Le dernier rapport médical envoyé à la reine, donne à Sa Majesté l'assurance que l'état du blessé n'a rien d'alarmant. La nouvelle de cet attentat a excité dans le Royaume-Uni, la plus véhémement indignation. De toutes parts, en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, les cités et les corporations signent des adresses ou font des manifestations de dévouement à la couronne.

La reine Victoria, a nommé sir Robert Napier, chevalier grand-croix de l'ordre du Bain. Cette récompense ne sera probablement pas la seule que recevra l'habile commandant anglais. Nous lui devons d'ailleurs nous-mêmes, avec nos éloges, nos remerciements, puisque parmi les 60 prisonniers captifs, se trouvaient bon nombre de français (M. Makerer; M. A. Bardel, peintre et professeur de langues, etc.)

Cette considération ne saurait nous empêcher d'examiner les suites de l'expédition. Il est possible que l'Angleterre, se contentant de commander l'entrée et la sortie du golfe Persique par

la possession des îles Aden et Périm, ne conserve point sur le continent; c'est-à-dire en Abyssinie, une position fortifiée, telle que l'Annesley-bay, soit qu'elle se trouve suffisamment protégée contre la concurrence de l'isthme de Suez. Dans tous les cas, il est évident que des rapports commerciaux constants, s'établiront entre l'Angleterre et le pays qu'elle vient d'ouvrir à la civilisation, et que ces rapports contribueront à assurer son influence politique.

On dit cependant qu'un comité se forme à Londres, pour demander que le gouvernement s'assure une position stratégique en Abyssinie. On ajoute même que deux princes indigènes auraient exprimé le vœu que sir Robert Napier, restât en Abyssinie afin de régler les affaires intérieures du pays.

Les journaux anglais, annoncent officiellement que plusieurs milliers de membres du clergé anglican, ont déjà signé le mémoire à la reine contre la suppression de la dotation de l'Eglise d'Irlande et que l'archevêque de Cantorbery, présidera un meeting qui sera tenu à St-James's hall, le 6 mai.

Pendant ce temps, la question est l'objet de vives discussions tant à la chambre des lords qu'à la chambre des communes. Vendredi, M. Bagwell, émettra une motion portant que, vu la tranquillité actuelle de l'Irlande, on rappelle l'acte de suspension de l'habeas corpus.

Le Parlement douanier allemand, a tenu hier, sa première séance. Le prince de Hohenlohe, a été élu premier vice-président. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, cet honneur est, en grande partie, dû aux égards que l'assemblée a eu pour les Etats du Sud. Le prince a insisté sur la confiance réciproque qui devait exister entre les délégués du Nord et du Sud. Ces paroles ont été vivement applaudies.

Les réductions qui vont être opérées dans l'armée fédérale, et qu'on donne comme une preuve irrécusable des intentions pacifiques de la Prusse sont évaluées à 12 ou 15,000 hommes.

Un journal de la Haye, annonce que le ministère hollandais a donné sa démission.

Le prince Napoléon, avant de rentrer en France, se rendra probablement en Suisse.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Londres, 30 avril.

Les mineurs du Lancashire ont décidé de continuer la grève.

Berlin, 29 avril, soir.

Le Conseil fédéral du Nord a rejeté, à l'unanimité, le projet de loi voté par le Reichstag, qui tend à établir l'inviolabilité des membres des divers Etats formant la Confédération du Nord.

Le Conseil fédéral a adopté le projet de loi voté par le Reichstag concernant l'abolition de la contrainte par corps.

Berlin, 29 avril, 3 h. de l'après-midi.

(Arrivée dans la nuit.)

La Correspondance provinciale constate que le chiffre total des réductions militaires, qui viennent d'être ordonnées, s'élève à 42,000 hommes. La Correspondance exprime l'espoir que cet exemple d'esprit pacifique sera justement apprécié dans les autres Etats.

La Haye, 29 avril, soir.

Chambre des députés. — La président annonce que le ministère a présenté sa démission et que le roi avisera aux mesures à prendre.

La Chambre des députés est ajournée jusqu'à nouvel ordre. La première Chambre est convoquée pour le 3 mai.

Vienne, 30 avril.

Le Débat apprend que, sur l'initiative prise par le gouvernement français, de nouveaux pourparlers auraient lieu entre les puissances occidentales et l'Autriche en vue de mettre un terme par une action maritime commune dans les eaux helléniques, aux communications entre les ports de la Grèce et l'île de Candie et d'empêcher ainsi la continuation de secours accordés à l'insurrection.

Gènes, 30 avril.

Le prince Napoléon vient d'arriver par le convoi de Turin. S. A. doit repartir aujourd'hui même par la voie de mer.

Londres, 29 avril.

L'attentat dirigé contre le duc d'Edimbourg a provoqué dans les colonies, des manifestations d'horreur et d'indignation et d'importantes démonstrations. Des adresses nombreuses ont été signées. Des services d'action de grâce ont été célébrés dans toutes les églises. L'assassin O'Farrell, déclaré coupable a été condamné à mort. S. A., aujourd'hui rétablie, a dû partir pour l'Angleterre le 4 avril.

LES CHEMINS VICINAUX

Nous avons parlé du projet de loi relatif à l'achèvement des chemins vicinaux. Voici, d'après l'Etendard, l'analyse de l'exposé des motifs présenté par le conseil d'Etat pour en justifier les dispositions :

surpris en apprenant qu'elle avait été indisposée.

— Comment, déjà ! s'écria-t-il, vous aviez, il n'y a pas plus de dix-huit mois, une constitution de fer... Ni le vent, ni la pluie n'y pouvaient rien... Jamais on ne vous entendait tousser... ni rhume, ni migraine... et voilà que maintenant vous avez des malaises !... Est-ce l'avant-garde de ces maladies qui rendent visite à tous les salons de Paris ? c'est une trahison.

— Rassurez-vous, dit Marcelle, je ne vous trahirai pas, mais les nerfs, à Paris, ne sont pas toujours en équilibre.

Gaston ne souffla mot. Il n'était pas fâché du tour qu'avait pris l'entretien. Il était clair que l'indisposition n'existait pas; si on avait recouru à des prétextes, c'est qu'apparemment on le redoutait. Une femme qui a peur, n'est-ce pas une femme à demi vaincue. Il en est de leur vertu comme de ces armées qui vont à la bataille en tremblant, et qui se débattent au premier coup de feu. Il ne s'agissait plus que d'attendre l'occasion.

Restée seule avec Henri, Marcelle estima que le moment était venu d'entamer la question, et après avoir un instant cherché ses mots :

— Je n'ai pas reçu M. de Vandelle, parce que j'avais mes raisons, dit-elle.

— Ah ! fit M. de Chervette d'un air distrait.

— Et mon projet est même de le recevoir de moins en moins.

Cette fois, Henri dressa l'oreille :

— Lui ! le neveu du président de la grande compagnie du Crédit européen !... y pensez-vous ? s'écria-t-il.

— Oui, j'y pense.

— Mais, pourquoi ?

Marcelle s'approcha de M. de Chervette, et, levant timidement les yeux sur lui :

— Vous ne vous fâchez pas, si je vous le dis ?

— Non, puisque je vous le demande.

L'exposé des motifs examine l'état actuel de notre vicinalité et son achèvement possible dans dix années ;

Les ressources dont on peut disposer dans ce but ;

La légitimité, la possibilité et la nécessité du concours de l'Etat ;

Le mode sous lequel ce concours peut et doit être offert.

L'enquête à laquelle il a été procédé en exécution du décret du 19 août 1867 établit d'une manière définitive que l'ensemble de la vicinalité comprend 218,467 chemins de toute nature, mesurant une longueur totale de 532,326 kilomètres. Mais de ce réseau la commission élimine 109,312 kilomètres de chemins qui, tout en demeurant classés, peuvent être ajournés sans dommage pour l'économie générale.

Il ne reste donc à examiner et à achever qu'une longueur de 423,014 kilomètres.

Sur cette longueur, 241,472 kilomètres sont actuellement amenés à l'état d'entretien.

Il ne s'agit ainsi que de pourvoir à l'achèvement de 181,542 kilomètres, savoir : chemins de grande communication, 9,959 kil. ; d'intérêt commun, 29,081 kilomètres ; ordinaires, 142,502 kilomètres.

Nécessité d'achèvement qui se divise par catégorie, d'une façon très simple, entre les divers départements.

D'après les statistiques officielles, on peut calculer que les deux premières classes de chemins, par la seule activité qu'on leur imprime aujourd'hui, et les ressources qu'on y affecte, atteindraient leur achèvement complet en dix années. La construction des chemins ordinaires est seule en retard ; pour lui imprimer le même élan, il faudrait en construire tous les ans environ 15 mille kilomètres au lieu de 4 mille, soit en chiffre exact 10,482 kilomètres chaque année de plus que par le travail actuel.

Quand on songe que cette construction se divise entre 37,548 communes, et qu'il est arrêté par le seul manque de ressources, on est forcé de conclure que si les ressources peuvent se procurer, le réseau se terminera dans dix ans.

Où puiser ces ressources ?

Elles sont variables pour chaque département, mais leur ensemble augmente chaque année, elle s'élève aujourd'hui par exercice à 121,763,410 fr., augmentant d'environ 2 millions 500,000 fr. par exercice.

La dépense de l'achèvement du réseau des

— C'est...

Ici Marcelle jeta ses bras autour du cou d'Henri : — Et tu ne croirais pas qu'il y a de ma faute au moins ? reprit-elle.

— Bon Dieu ! que de précautions, allez droit au but... C'est ?

— C'est qu'il me fait la cour.

— Gaston ?

— Oui.

Un instant le visage de M. de Chervette s'assombrit; il y eut comme une contraction autour de sa bouche.

— Oh ! il ne m'a rien dit encore ! poursuivit Marcelle effrayée.

Henri partit d'un éclat de rire.

— Et c'est pour cela ! s'écria-t-il.

Alors d'un air d'aisance où il y avait une pointe de raillerie :

— Eh ! ma chère, il vous fait la cour comme on fait la cour à toutes les femmes !... Que voulez-vous que fasse un homme du monde dans un salon ?... Vous valsez fort bien, vous avez des toilettes du meilleur goût, vous êtes charmante... Gaston s'occupe de vous, rien de plus naturel. Mais croyez bien qu'il ne vous proposera jamais de le suivre dans une île déserte !

Marcelle était ahurie.

— Vous êtes bien jeune, continua M. de Chervette; il y a dans le monde où je vous ai introduite des choses de convention. Celle dont vous me parlez est du nombre. Dans toute maison où il rencontre une femme élégante et bien tournée, un galant homme se met en dépenses de phrases toutes faites, glanées dans le roman du jour; la femme à laquelle il s'adresse les accueille en souriant, comme un hommage qui lui est dû, passe à un autre qui dit les mêmes choses, et chacun a rempli son rôle; de part et d'autre, on sait qu'il n'y a rien de sérieux là dedans. Ne vous a-t-on pas dit que l'amour n'était plus à la mode ?

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

7 du 2 Mai 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

V (Suite.)

— Tu crois que c'est tout ? Ah, bien oui ! Dans ma vie, vois-tu, tout est prévu, arrangé, classé, l'avenir comme le présent. L'ainé de mes fils sera ingénieur. C'est un état qui mène à la fortune. A l'époque où il sera majeur est-ce qu'il ne sera pas question d'établir des chemins de fer en Tartarie ? L'autre succédera à son père dans le commerce du blanc de fil, il reconnaît très-bien déjà un pot de confitures d'une pièce de toile...

— Mais la vocation ?

— Un tel mot prononcé dans la maison Estournel et C<sup>ie</sup> ferait sauter en l'air tous les meubles et danser tous les bureaux ! La vocation se prend devant un grand livre. Ma fille Anna épousera un notaire. Elle le sait. Note bien qu'elle a quatre ans. Sa sœur, la petite Marie, est destinée à un manufacturier. Paulin avait d'abord pensé à un agent de change, mais c'est trop fragile. Marie tête encore... L'une et l'autre seront ma vivante photographie, même existence, même cage. L'avenir m'en réserve peut-être encore

La reproduction est interdite.

un ou deux exemplaires. Elles ne seront ni plus laides ni plus sottes que moi, mais de bonne heure on leur mettra un compas dans la cervelle.

— Et tu ne te révoltes pas ?

— J'y ai pensé; mais il y a longtemps ! Quand on a charge d'âmes, on ne se révolte plus. Je me suis plié; à présent l'habitude est prise. Ce n'a pas été facile... J'ai quelquefois pleuré, et aujourd'hui encore, de temps à autre, j'ai des heures lourdes. Mais qui sait ! Paulin a peut-être raison; peut-être le repos, le salut est-il dans la règle ?

Elise serra énergiquement la main de Marcelle.

— Chacun, vois-tu, a son collier, et, comme le cheval dans ses brancards, il faut qu'il tire. Si je te dis tout cela, c'est pour que tu ne te croies pas la plus infortunée des femmes, parce que M. de Chervette ne prend pas assez garde à toi et que M. de Vandelle y fait trop attention... Tout s'arrange !

— Ou se dérange ? fit Marcelle.

— Et voilà le beau fruit de mon homélie ! dit Elise qui sourit.

— Non, car tu m'as reconfortée, raffermie, et j'esayerai de parler à mon mari.

— Sans revoir celui qui ne l'est pas ?

— Sans le revoir.

VI.

Marcelle, en effet, avait pris de bonne foi la résolution de ne plus revoir M. de Vandelle. Le premier jour où Gaston se présenta chez elle, elle lui fit répondre qu'elle était souffrante; le lendemain, elle n'était pas rentrée. Son instinct lui disait que le plus sage moyen de sortir victorieux de certains combats, c'est de les éviter. Mais, un soir, M. de Chervette, qui était au courant de rien, ramena M. de Vandelle chez lui. Gaston ne manqua pas de demander à Marcelle des nouvelles de sa santé; Henri parut tout



chemins vicinaux, calculée commune à commune sur tout l'empire, monte à la somme de 841,782,903 francs.

L'ensemble des ressources calculées de la même façon, en y comprenant le montant des 3 centimes extraordinaires autorisés par la loi du 24 juillet 1867, et en supposant que les communes votent les 20 centimes extraordinaires qu'elles peuvent ajouter légalement à leurs impositions, — l'ensemble des ressources, disons-nous, s'élèverait seulement à 331,237,104 fr., laissant, pour les prévisions d'achèvement du réseau vicinal, un déficit, en 10 ans, de 335,310,380 francs.

Comment combler ce déficit ?

En augmentant les sacrifices des communes, en accordant une subvention de l'Etat. Cette subvention est en principe légitime, car le réseau vicinal important au développement de la propriété générale de l'empire, augmente la richesse publique et les ressources du Trésor, par l'accroissement naturel du rendement des impôts. L'achèvement de ce réseau est donc pour l'Etat une dépense productive, comme pour les communes et pour les départements. Mais dès lors aussi, le concours de l'Etat doit être proportionnel à celui des communes et des départements.

Le projet de loi propose de la faire fixer à 10 millions chaque année, soit 100 millions pour dix ans. Il l'applique, en principe, uniquement à la vicinalité ordinaire et sur un réseau kilométrique arrêté et limité d'avance par le ministre de l'intérieur, par commune et par département. L'intervention du ministre est indispensable, en face du droit de classement laissé par la législation aux préfets, pour sauvegarder les intérêts du Trésor et assurer le succès de l'œuvre entreprise.

Un décret impérial, délibéré en conseil d'Etat, règle la répartition entre les départements. Les conseils généraux feront eux-mêmes la sous-répartition entre les communes.

Mais en favorisant l'établissement des chemins ordinaires, on ne saurait abandonner les chemins vicinaux d'intérêt commun à leurs seules forces actuelles. La loi projetée propose donc de leur allouer une subvention distincte de 15 millions en dix années. Cette subvention, comparée à celle accordée en 1861, est proportionnelle à cette dernière, si l'on tient compte des 20,840 kilomètres classés depuis 1861 et compris dans le réseau fixe à achever.

Quant à la grande vicinalité, sur 89 départements, 15 l'ont terminée; 31 l'achèveront, les uns en 1868, les autres avant cinq ans; 16 ont encore besoin de dix années, et 27 seulement dépasseront ce terme. Dans ce dernier nombre se trouvent surtout les départements pauvres dont le centime ne rapporte pas 20,000 francs.

Pour leur permettre d'achever leurs chemins de grande communication en dix années, le projet de loi les autorise, après approbation par décret des délibérations du conseil général, à y affecter la moitié de leur subvention.

L'Etat peut verser facilement chaque année le montant de sa subvention; mais les communes ne sauraient se procurer en dix années les 200 millions restant à leur charge. Elles ne peuvent les recouvrer par elles-mêmes, en fournir les arrérages et en assurer l'amortissement, si elles se les procurent immédiatement par l'emprunt, que dans un délai maximum de trente années.

C'est pourquoi le projet de loi institue une

caisse spéciale pour faciliter la réalisation et le remboursement de ces emprunts.

Cette caisse serait alimentée par les fonds que les communes et les établissements publics déposent au trésor public et à la caisse des dépôts et consignations, qui s'élèvent environ à 200 millions, mais sont excessivement variables, et laissent néanmoins un disponible considérable.

Pour assurer dans ces conditions nouvelles le service de la trésorerie, il sera sans doute nécessaire de remplacer les fonds prêtés aux communes par des bons du trésor. En outre, les fonds des communes et des établissements publics dont il pourra être disposé n'atteindront probablement pas le montant des emprunts. Il est donc nécessaire de permettre, pour parer à cette différence, l'émission d'obligations spéciales.

Ce mécanisme financier imposera naturellement à l'Etat de nouveaux sacrifices, qu'on peut évaluer à 3,560,000 fr. par année.

En effet, l'annuité pour amortir en trente ans les obligations et les emprunts faits soit au Trésor lui-même, soit à la caisse des dépôts et consignations par l'Etat au profit des communes sera d'environ 5 fr. 78 c. pour 100 fr.

Les communes remboursant par annuité et pour le même service à l'Etat 4 pour 0/0 des sommes prêtées, c'est donc une différence de 1 fr. 78 pour 0/0 qui retombe directement à la charge de ce dernier, et qui constitue en définitive au profit des communes une nouvelle subvention indirecte de 3,560,000 fr.

L'activité de cette caisse sera rigoureusement limitée aux dix années pendant lesquelles seront versées les subventions de l'Etat, des départements, et les fonds des communes seront réalisés. Le surplus de son existence sera consacré uniquement à l'amortissement trentenaire et à la liquidation des opérations.

Pour extrait : A. Layton.

### Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

M. Henri Baudrillart inaugure son entrée au *Constitutionnel*, comme rédacteur en chef, non par un programme, encore moins par un prospectus, mais en exposant en peu de mots les intentions qui le dirigent, en indiquant l'esprit qui l'anime et le caractère du concours qu'il essaiera d'apporter au gouvernement de l'Empereur.

« Le public, écrit en terminant M. Baudrillart, peut compter de notre part sur deux choses : un dévouement sincère sans réserve à l'Empereur, à sa dynastie, à la politique impériale, une indépendance consciencieuse dans l'appréciation des actes du gouvernement. Au fond, soyons justes. Le gouvernement peut se tromper, il est même impossible qu'avec les intentions les plus droites, il ne se trompe pas quelquefois, mais il a plus souvent raison que tort par le motif bien simple que son intérêt le plus clair est d'avoir raison. Il paie trop cher ses fautes pour en commettre de gaieté de cœur. Le soutenir en l'avertissant, quand il le faut, tel est donc, selon nous, le rôle le plus honnête, si ce n'est pas celui qui flatte le plus la malignité humaine. Nous saurons nous en contenter, heureux d'avoir souvent à louer, ne blâmant qu'avec regret et ne cherchant dans l'un et dans l'autre cas que l'utilité du

Pour extrait : A. Layton.

pays, la satisfaction de notre conscience et l'honneur d'avoir rempli fidèlement notre devoir de bon citoyen. »

FRANCE.

La France commente, par l'organe de M. J. Cohen, l'issue de l'expédition anglaise :

« L'Abyssinie qui se croyait invincible dans ses inaccessibles déserts, a éprouvé la puissance de la Grande-Bretagne. Le nouveau souverain qui va monter sur le trône de Théodoros ne peut être qu'une créature de la politique anglaise. Si l'Angleterre retire matériellement ses soldats elle laisse son influence sans partage et l'on peut dire que l'Abyssinie est désormais dans ses mains. On peut même prévoir que, par mesure de sûreté et de prévoyance, lord Napier, avant de partir, installera, sur la côte, quelque établissement militaire, point de départ d'une occupation future et, dans tous les cas, force nouvelle pour la puissance britannique à l'entrée de la mer Rouge.

SIÈCLE.

On lit dans le Bulletin du *Siècle*, sous la signature de M. Eugène Ténot :

« Beaucoup de personnes doutent que le gouvernement britannique, si facilement victorieux de Théodoros, soit aussi résolu qu'on le dit à retirer ses troupes d'Abyssinie et à s'abstenir de toute tentative d'annexion de cette contrée à l'empire colonial d'Angleterre. Nous ne tarderons pas à être édifiés à ce sujet. Si vraiment sir Robert Napier regagnait l'Inde, satisfait d'avoir délivré ses malheureux compatriotes captifs de Théodoros, cette expédition serait à coup sûr unique dans les fastes de l'Angleterre. Les traditions de la politique orientale du royaume britannique ne nous ont pas encore habitués au spectacle d'une aussi coûteuse entreprise, menée à bonne fin, dans un but de pure humanité, vierge de tout calcul ambitieux. »

UNIVERS.

L'*Univers* ici, se rencontre sans se heurter (ô miracle) avec le *Siècle* : « Le désintéressement dit la feuille ultrareligieuse par l'organe de M. Roussel, n'est point propre au peuple d'outre Manche; c'est pourquoi nous croyons pouvoir dire que si la guerre est finie, l'entreprise ne fait que commencer. »

Pour extrait : A. Layton.

### Nouvelles du jour

Ce que l'on présentait au sujet de la dissidence existant entre la majorité de la commission sénatoriale chargée de l'organisation des réunions et M. de Maupas, rapporteur, vient de se réaliser. On dit qu'à la suite d'une discussion des plus animées, l'honorable sénateur a résigné le mandat qui lui avait été confié. M. Hubert-Delisle le remplaçant M. de Maupas continue, du reste, à faire partie de la commission.

Des dépêches d'Abyssinie portent que les deux fils de Théodoros, faits prisonniers par les troupes anglaises, ont confirmé le suicide de leur père.

Le bruit a couru hier et ce matin qu'un attentat criminel avait été commis sur la personne du roi Victor-Emmanuel. Aucune information n'est venue confirmer cette nouvelle qui doit, par conséquent, être tenue pour controuvée.

Henri, ni Marcelle. Dans l'escalier elle rencontra madame de Givray qui le descendait précipitamment tout effarée, suivie d'une fille qui sanglotait. Madame de Chervette jeta l'enfant dans ses genoux. Madame de Givray jeta un cri et l'enleva dans ses bras. Elle reconnut presque aussitôt Marcelle et devint pourpre :

— Quoi ! c'est vous ! dit-elle en balbutiant.  
— Oui, madame, c'est moi.

Avec un mouvement d'hésitation, madame de Givray lui tendit la main.

— Que ferai-je donc pour vous remercier ? J'étais comme folle, répondit-elle.  
— Vous ne me devez rien... je passais aux Champs-Élysées, j'ai vu cette enfant qui pleurait... je l'ai prise par la main. Si j'ai fait quelque chose pour quoi vous croyiez me devoir de la reconnaissance, le babil de Geneviève et sa gâté m'ont bien récompensée.

Elle se pencha de nouveau vers Geneviève pour l'embrasser.  
— Vous êtes bien heureuse d'avoir un enfant re-pri-elle.

Le cœur de madame de Givray se serra.  
— Je n'oublierai pas que vous me l'avez rendue, dit-elle d'une voix qui tremblait un peu.

Dans l'existence agitée de Paris, un grand nombre de femmes peuvent avoir les sensations très-vives; il leur est difficile d'avoir les sentiments très-profonds. Madame de Givray éprouva pour madame de Chervette un dévouement sincère qui dura certainement quarante-huit heures. Dans le premier moment, elle lui eût sacrifié la moitié de sa fortune ou même encore renoncé pour elle à un bal masqué chez l'ambassadeur d'Autriche, dont on s'arrachait les invitations. Un peu plus tard, elle pensa que ce que madame de Chervette avait fait, tout autre l'eût fait à sa place, un commissionnaire comme une femme du monde. Il ne fallait donc pas s'exalter hors de propos

— Le prince chinois, venu en Belgique pour étudier l'art militaire, a pris du service comme volontaire au régiment des carabiniers. Il est logé à la caserne du Petit-Château. Un lieutenant du corps est spécialement chargé de diriger les études de l'Altesse chinoise.

— On mande de Berlin, que le projet de qui supprime la contrainte par corps, sera soumis au Reichstag aussitôt après la fin des travaux du Parlement douanier.

— L'assassin du duc d'Edimbourg, O'Farrell, a été pendu le 31 mars.

— Une dépêche de Lorient, annonce qu'un tremblement de terre s'y est fait sentir hier, à 7 heures 10 minutes du matin.

— Le *Journal de Paris*, dément positivement le bruit relatif à une nouvelle avance de cent millions que la maison Rothschild ferait au gouvernement italien, avec hypothèque sur sur les biens ecclésiastiques.

— C'est par erreur, qu'un journal de Paris a annoncé comme presque terminé le travail de la commission du Corps législatif, chargée du rapport sur le projet de loi relatif aux ventes d'immeubles. Les commissaires en sont encore à entendre les délégués des diverses campagnes d'officiers ministériels. Mardi, la séance a été consacrée aux délégués des greffiers de première instance représentés par leurs confrères de Rouen, de Bauvais, de Caen et de Morlaix, qui ont été admis à lui soumettre leurs observations.

Pour extrait : A. Layton.

### LA PRISE DE MAGDALA

Nous résumons comme il suit les dépêches publiées dans les journaux anglais au sujet de la prise de Magdala, de la mort de Théodoros et de la reddition de l'armée abyssinienne :

Les espions ayant rapporté que Théodore s'appretait à se mettre en mouvement, sir Robert Napier, traversa aussitôt la rivière de Jiddah et vint établir son quartier général à Talanta, à vingt mille de Magdala. On perdit beaucoup de bêtes de somme en traversant une gorge terrible large de 8 milles, de 3,500 pieds de descente et de 4,500 pieds de montée. Sir Robert Napier a fait ce matin une reconnaissance devant Magdala. Il a inspecté le camp du roi et les défenses de la place. La forteresse paraît imprenable. Demain, on s'attend à être au Bashilo, à dix milles de Magdala. On a reçu de M. Russam, une lettre datée d'hier; il nous avertit de nous tenir sur nos gardes, vu que Théodoros se met en mouvement.

N° 2. — Bashilo, 10 avril. — Une seconde reconnaissance a été faite, ce matin, devant Magdala, Théodore a 28 canons montés sur leurs affûts en dehors de la place. Sir Robert Napier lui a écrit pour demander que les captifs soient relâchés. En attendant, l'armée se concentre sur la rivière. L'échelle d'escalade et les autres engins de siège sont tout préparés pour donner l'assaut à la forteresse.

N° 3. — 10 avril. — L'armée est maintenant concentrée devant Magdala, à six milles de la forteresse; le camp de Théodore est en vue, à une hauteur effrayante. A bientôt l'attaque.

N° 4. — Magdala, 13 avril. — La trêve a fini ce matin : Le roi Théodore ne s'est point rendu. Tollas se lasse, Islange (?) s'est rendu sans coup férir. Théodore s'était renfermé dans Magdala. Il avait placé cinq canons au bas

ni rêver pour s'acquitter des actions héroïques. Cependant, elle avait été émue, une fibre avait remué; elle résolut de faire quelque chose pour Marcelle.

— Je lui rendrai son mari, se dit-elle.

Un jour prochain, madame de Givray se trouva dans cet appartement où M. de Chervette n'avait plus à évoquer des fantômes seulement. En arrangeant devant une glace quelques boucles rebelles d'une chevelure en désordre et tandis que M. de Chervette admirait en extase la rondeur nacrée de ses bras nus :

— A propos, dit-elle, je vais vous paraître bien hardie.

— Comment cela ?

Alors, tournant la tête à demi, et le regardant par dessus une épaule, dont un rayon de lumière faisait resplendir la neige rose :

— Je vais mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce.

— Mettez, dit Henri qui l'écoutait à peine.

— Mon ami, vous est-il arrivé de regarder madame de Chervette ces jours derniers ?

— Marcelle ! s'écria Henri qui sauta sur ses pieds.

— Cui, Marcelle, comme vous dites, et si vous ne l'avez pas fait, regardez-la.

— Pourquoi ?

— Parce qu'elle s'ennuie. Je l'ai bien observée depuis un certain temps. Tenez, à ce bal masqué où vous avez été si charmant pour moi, toutes les fois que le directeur général des chemins de fer au ministère des travaux publics vous en laissait le loisir.

— Méchante ! vous savez bien que vous occupez ma pensée plus que tout.

— Plus que tout, je le crois, mais moins qu'une concession, j'en suis sûre. Eh bien ! madame de Chervette avait un costume qui lui allait à merveille, et elle était triste... Ce n'est pas naturel.

(La suite au prochain numéro).



de l'escarpement quand le général Napier a été en vue, le roi a ouvert le feu. Les anglais ont répondu avec des canons Armstrong de 12 livres et des fusées de 7. Le roi abandonné alors ses canons, a barricadé les portes et a ouvert le feu de la mousqueterie. Il n'a manifesté aucune intention de se rendre. Le bombardement a duré trois heures, après quoi on a commandé l'assaut. La forteresse a été emportée après une vigoureuse résistance. Les Abyssiniens ont perdu 68 morts et 200 blessés. La perte des Anglais est de quinze hommes blessés. Le roi Théodore a été trouvé tué d'une balle dans la tête. Son corps a été reconnu par les Européens qui avaient été relâchés. Les uns disaient qu'il avait été tué en combattant, les autres qu'il s'est tué lui-même, ses deux fils ont été fait prisonniers. La forteresse présentait des traces nombreuses d'une splendeur toute barbare. Parmi les trophées dont on s'est emparé, se trouvent quatre couronnes d'or, vingt mille dollars, mille pièces de vaisselle d'argent, un grand nombre de bijoux et d'articles divers, cinq mille fusils, 28 pièces d'artillerie et dix mille lances. Les prisonniers Européens vont partir demain pour la côte. L'armée doit partir immédiatement.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

**Amboise (Indre-et-Loire), 27 avril.** — Les vignes de Caux sont assez belles pour la saison, celles de Macédox, Grollau-Bourgoigne, ont souffert des gelées qui viennent de se passer; mais s'il ne survient pas de nouveaux accidents, nous ne devons pas encore nous désespérer.

Affaires nulles depuis trois semaines. Les propriétaires ont un peu élevé leurs prétentions. Le commerce ne veut pas payer plus cher; les uns et les autres attendent. La température que nous allons avoir décidera.

**Bandol (Var), 27 avril.** — Nos campagnes sont cruellement éprouvées; le mistral, qui dure depuis un mois, a fait sécher nos primeurs, petits pois, pommes de terre, etc. Nos blés et immortelles sont à moitié perdus; des froids intenses ont gelé une partie des bourgeons des vignes précoces; heureusement le Mourvèdre, qui est la généralité de nos raisins, n'avait pas encore poussé. Presque tous les fruits sont gelés. Tout cela n'est cependant rien à côté du fléau que l'on redoute: la sécheresse. Depuis plus d'un an, il n'est tombé que quelques légères pluies tout à fait insuffisantes. On est très inquiet sur la prochaine récolte, aussi les vins sont-ils très recherchés en ce moment et les affaires difficiles.

**Bordeaux (Gironde), 27 avril.** — Il paraît que, décidément, la gelée a fait bien peu de mal dans le Bordelais. A part quelques localités où l'on s'en ressentira très partiellement, c'est à peine si l'on s'en préoccupe; les insectes seront bien plus meurtriers.

**Gy (Haute-Saône), 28 avril.** — Depuis mes derniers renseignements, les prix sont un peu plus fermes, 28 à 30 fr. l'hectolitre nu. Je ne puis encore vous dire la perte occasionnée par les gelées des 12 et 13 de ce mois. A en croire quelques bons propriétaires, il y aurait moins de pertes que l'on avait cru. Le vigneron attend le beau temps pour commencer le sombrage.

**Nantes (Loire-Inférieure), 27 avril.** — Ouragans, pluie et grêle, tel est le bilan de la semaine qui vient de s'écouler, ce qui ne laisse pas que d'entretenir chez les propriétaires de vins la crainte bien légitime de voir disparaître de la vigne le peu que les gelées ont épargné; il s'ensuit naturellement que les affaires sont d'une nullité complète.

On parle toujours de 80 fr. pour le muscadet et de 40 fr. pour le gros plant. Nous sommes heureux cette fois, de nous trouver en parfaite communauté d'idées avec la feuille locale à laquelle nous faisons allusion la semaine dernière, dont les renseignements avaient dû être pris sous le manteau de la cheminée.

**Narbonne (Aude), 58 avril.** — Notre commerce, comme il arrive toujours en pareil cas, est revenu de sa première stupeur à la suite des gelées qui ont frappé nos vignobles les 12 et 13 avril.

Il cherche à se persuader que le mal n'est pas aussi grave qu'on l'avait cru d'abord, et, chose plus difficile, il s'efforce de faire passer cette persuasion dans l'esprit des propriétaires détenteurs.

Ces derniers ne veulent pas se laisser convaincre et cherchent à tirer tout le parti possible d'une situation qui ne milite que trop en leur faveur.

De cette différence d'appréciation résulte une stagnation à peu près complète dans les affaires en vins, car alors que le commerce ne voudrait dépasser qu'avec un faible écart les prix acquis antérieurement, la production, au contraire,

voudrait leur imprimer une avance assez considérable.

Les gelées des 12 et 13 avril ont atteint, aussi bien dans notre arrondissement que dans l'Hérault, les bas-fonds et le cépage aramon, c'est-à-dire les parties du vignoble qui donnent la plus grande production; sur ces points, il est incontestable que la récolte sera notablement amoindrie. Le mal toutefois ne serait pas aussi grave s'il était permis d'espérer une compensation par une plus grande production des vignobles de coteaux surnommés dans le Narbonnais *Garrigues* et dans l'Hérault *Soubergues*.

Mais il est loin d'en être ainsi. Les vignobles dans ces conditions, éprouvés par une sécheresse excessive et qui sévit sur eux depuis deux ans et plus, ne peuvent donner, cette année, qu'une production très limitée.

Déjà, en les parcourant, il est facile de constater, dans les formances un aspect chétif et misérable de mauvais augure.

**Nuits (Côte-d'Or), 27 avril.** — Le bourgeon est sorti de son enveloppe hivernale. Pas de souffrance ou peu de dommage des derniers froids.

Le premier labour s'est terminé dans les conditions les plus avantageuses.

Nos vins de tous crus de la récolte dernière se comportent bien, ils sont bons mais se vendent difficilement.

**Saint-Aignan (Loir-et-Cher), 27 avril.** — Les nuits des 11 et 12 avril ont été funestes à nos vignes. Il a gelé comme en hiver, et tout ce qui avait jusqu'alors essayé de végéter a été plus ou moins attaqué. Les pluies bienfaisantes de ces jours derniers ont permis d'apprécier l'étendue du désastre. Le mal est grand, mais il est heureusement moindre qu'on ne l'avait cru d'abord, et si le temps se maintient favorablement, on aurait encore une récolte satisfaisante.

On attache les verges aux échelas, on bine. Cette opération se fait par un temps favorable.

**Sancerre (Cher), 28 avril.** — La vigne a commencé à débousser dans la première huitaine d'avril. Cependant les fortes gelées étant venues les 10, 11 et 12 de ce mois, on a craint beaucoup pour la vigne. Heureusement, elle n'a pas eu de mal dans le Sancerrois, à l'exception des vignes abritées et des jeunes ceps, mais il y en a bien peu de ces dernières.

On achève les provins et l'on va commencer la première façon.

(Extrait du *Moniteur Vinicole*).

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRS.
3	Diman.	Invention de S. C.	
4	Lundi.	St Monique.	Gigouzac, Lalbenque, Bagnac, Larnagol, Nadailiac, Thégra, Lentillac, Corn, Romamadour.
5	Mardi.	Pie pape.	Valroufié, Frayssinet, Labastide-Murat.
6	Mercredi.	S. J. d. la p. I.	Catus, Pern, Puy-l'Evêque, Soubrassac, Marceillac, St-Projet.
<p>                     P. L. .... le 6, à 6 h. 46 du soir.                      D. Q. .... le 14, à 5 h. 24 du soir.                      N. L. .... le 22, à 6 h. 45 du matin.                      P. Q. .... le 28, à 11 h. 31 du soir.                 </p>			

MERCURIALES.

Moyennes du mois de Mars.

Froment, l'hectolitre	34 48
Maïs, id.	17 80
Légumes secs, id.	10 »
Pommes de terre, id.	7 »
Avoine, id.	13 »
Vin, la pièce de 220 litres, sans bois	60 »
Foin naturel, 100 kil.	7 »
id. artificiel, id.	6 »
Vofaille, le kilogramme	1 25
Viande de bœuf, les 100 kil. poids vif	75 »
Viande de veau, id.	75 »
id. de mouton, id.	70 »
id. de porc, id.	115 »
Bois, le stère	12 »
Charbon de bois, les 100 kilog.	10 »

S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, vient d'accorder, pour leur zèle et leur dévouement pour le service des épidémies et de la vaccine, une médaille d'argent :

- 1° A M. le docteur Clary (Edmond), Inspecteur départemental de l'assistance publique;
- 2° A M. le docteur Guary, maire de Figeac, médecin des épidémies de cet arrondissement;
- 3° A M. le docteur Piales-d'Astrex, maire de Souceyrac, médecin vaccinateur du canton de Latronquière.

La Ste-Cécile est partie ce matin pour Rodez, où elle va prendre part au Concours musical. Espérons que les efforts de notre Société instrumentale seront couronnés de succès.

Sub-répartition pour chaque canton des exonérations assignées au département du Lot :

Cahors (nord)	3	Figeac (ouest)	3
Cahors (sud)	4	Lacapelle	1
Castelnau	3	Latronquière	3
Catus	3	Livernon	2
Cazals	2	St-Céré	4
Lalbenque	4	Gourdon	1
Lauzès	1	Gramat	3
Limogne	2	Labastide-Murat	1
Luzech	7	Martel	4
Montcuq	3	Payrat	2
Puy-l'Evêque	8	St-Germain	2
St-Géry	1	Salviac	1
Bretenoux	1	Souillac	2
Cajarc	3	Vayrac	»
Figeac (est)	1		

M. le Ministre de la guerre vient de prendre une décision intéressante pour les jeunes gens de la classe qui vient de tirer au sort et qui ont des droits à l'exemption comme frères de soldats maintenus dans la réserve.

Ces derniers doivent se présenter, avant la prochaine tournée des conseils de révision, devant le commandant du recrutement, au chef-lieu du département qu'ils habitent. Cet officier assisté d'un médecin de l'armée, est chargé de vérifier s'ils n'ont point cessé d'être propres au service depuis qu'ils sont dans leurs foyers. Ce n'est qu'après cette visite que le certificat sera délivré pour constater leur inscription sur les contrôles de la réserve. Ce certificat sera ensuite présenté au conseil de révision par celui qui réclame l'exemption.

Les bureaux de la garde nationale mobile, au ministère de la guerre, s'occupent activement de compléter l'organisation de cette arme.

Déjà les nominations des capitaines-majors ont eu lieu pour chaque département; les sous-officiers qui doivent partager leurs travaux comme secrétaires, et qui sortent de l'activité, sont également désignés, et le travail de l'immatriculation des hommes, ainsi que la création des contrôles, va commencer immédiatement.

Bientôt vont paraître les nominations des chefs de bataillon pour tous les départements; mais on assure qu'il ne sera pas procédé immédiatement à celles de tous les officiers et sous-officiers instructeurs, non plus qu'à celles des officiers et sous-officiers de compagnie.

Il ne sera pourvu complètement tout d'abord qu'aux cadres des compagnies qui existent dans les départements de l'Est et composent les 1er 2e et 3e corps d'armée.

Il ne serait procédé que plus tard à l'organisation des bataillons de l'ouest, du centre et du Midi.

On prend également les mesures nécessaires pour distribuer des armes aux compagnies au fur et à mesure de leur formation.

Nous lisons dans la *Revue Catholique* de Meaux :

« Mardi, 14 avril, une foule pieuse et recueillie, remplissait, dès 9 heures du matin, la chapelle des Dames Augustines de Meaux. C'est qu'une cérémonie toujours bien touchante s'y préparait.

« Trois jeunes novices sortaient de la retraite pour venir recevoir le saint habit qui allait les séparer du monde; une quatrième, pour prononcer, au pied du tabernacle sacré, les vœux qui allaient la dévouer pour jamais à la gloire de Dieu et au service du prochain.

« La cérémonie était présidée par M. Fleurnoy, vicaire général du diocèse; M. l'abbé Capmas, vicaire de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, Paris, avait été appelé à prononcer le discours. Les nombreux assistants qui avaient eu le bonheur de l'entendre s'accordèrent à dire, au sortir de la chapelle, qu'il était impossible de parler avec plus de convenance, d'éloquence et de cœur.

M. l'abbé Capmas, est né à Prayssac. Il a été vicaire à Castelnau avant d'être appelé dans une des plus importantes paroisses de Paris. Nous sommes heureux de voir son talent d'orateur s'affirmer d'une façon éclatante.

Un jeune enfant, Urbain (Bazile-Victor), demeurant avec ses parents, menuisiers à St-Martin, canton de Blamont (Meurthe), a disparu le 19 avril 1868. Signalement: âgé de 3 ans, taille 80 ou 85 centimètres, cheveux et sourcils blonds, lèvres minces, teint coloré, larges épaules.

Il répond au nom de Victor.

RECONSTRUCTION DU PONT DE GRIFFOUL A FIGEAC

Le Lundi, 4 mai 1868, à deux heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, à l'adjudication au rabais, et par voie de soumission cachetée, des travaux restant à exécuter pour la reconstruction du Pont de Griffoul, sur le Célé, à Figeac, route impériale n° 140. La dépense est évaluée à la somme totale

de..... 41,490 fr. 03 c. non compris la somme à valoir.

Le cautionnement est fixé à la somme de..... 1,500 »

Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (*bureau des Travaux publics*) et au bureau de l'Ingénieur ordinaire, à Figeac, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Avril.  
*Naissances.*  
 29 Gatineau (Louis), boulevard Nord.  
*Décès.*  
 30 Salinié (Louis), 3 ans, place St-Maurice.  
 Pour la chronique locale: A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet: Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance.

S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais: à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines.

Dans le département: aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne*:

Explosion d'une machine à la papeterie de Montech.

Un affreux accident vient de porter la douleur dans plusieurs familles de Montech.

Hier soir, vers onze heures, le travail de nuit venait de commencer à la papeterie de M. Arnaud Veissières, et plusieurs ouvriers se trouvaient occupés autour des cuiviers lessiveurs lorsqu'une de ces machines, ayant reçu sans doute une trop grande quantité de vapeur, s'est détachée de son fond avec un bruit épouvantable. En s'enlevant, elle a détruit complètement la toiture et tout ce qui se trouvait dans ce corps de bâtiment; puis, dépassant dans son ascension la galerie des machines, haute d'environ douze mètres, le cuvier est allé tomber à une distance de deux cents mètres, près de l'embranchement du canal de Montauban.

Au moment de l'accident, les ouvriers réunis au nombre de neuf ou dix, dans la salle où l'explosion a eu lieu, ont cherché à fuir; mais deux d'entre eux, restés en arrière, ont été ensevelis sous les décombres.

Un troisième, le chauffeur préservé miraculeusement, n'a éprouvé que quelques brûlures. Les autres ouvriers se sont trouvés atteints par le liquide bouillant. Les blessés ont immédiatement reçu les soins que leur état réclamait.

La population de Montech est dans la consternation.

EMPOISONNEMENT DE LA COMTESSE CHORINSKY

PAR JULIE D'EBERGENY, CHANOINESSE D'HONNEUR.

(Correspondance particulière de l'*Evénement Illustré*)  
 Vienne, 25 avril 1868.

Aux fragments des lettres dont je vous ai communiqué quelques-uns dans mon rapport d'hier, je dois ajouter encore celui d'une lettre, que Julie Ebergeny avait écrit à elle-même, en la signant du nom de Maria Vay.

«... Il faut que je ouvre mon cœur, ma bonne Juliette. Je crois que la malédiction de Dieu me poursuit, car tout ce que j'entreprends ne me réussit pas. Tu sais que j'avais une liaison avec un baron, que je croyais un véritable cavalier, tandis qu'il n'est qu'un misérable, qu'un lâche, qu'un voyou.

« C'est lui qui m'a poussé sur la voie du crime. Il m'a fait commettre tant de mauvaises actions, que je ne sais comment me défendre. Si je voulais le trahir, il aurait à s'attendre à la chose la plus horrible. Je ne dis pas que je ne sois pas aussi coupable, mais c'est lui qui m'a inspiré les premières idées du crime que j'ai commis sous sa direction.

« Il m'a promis de m'épouser, et cette promesse m'a décidée de tuer la comtesse Chorinsky. C'est vrai que la comtesse avait plusieurs adorateurs, parmi lesquels mon baron, cette canaille, figurait aussi, et, sous prétexte de rompre avec elle, il m'a fait commettre cet horrible crime.

« Je suis décidée, si mon âme ne se calme pas, de me tuer sous quelques jours. Détruits tous les objets que je t'avais envoyés le 22, surtout le petit flacon avec les bonbons blancs. Déchire aussi cette lettre pour que personne ne la trouve.

« J'avais presque oublié de te remercier que tu m'avais prêté tes boucles d'oreilles aux têtes de mort; je ne reste que deux jours ici, et je n'aurais pas le temps de me faire faire une garniture pareille.

A l'ouverture de la seconde audience, qui commence à neuf heures du matin, le 23 avril, le président fait introduire les témoins, au nombre de dix, dont cinq dames.

Le premier témoin qui est entendu du tribunal est M. François Janoschka, concierge de la maison où habitait l'accusée.

Il confirme que Julie Ebergeny recevait tous les jours la visite du comte Chorinsky. Elle avait, le 19 novembre, dans la loge, annoncé son départ pour quelques jours.

Il raconte en plus qu'après l'arrestation de sa loca-



taire, la sœur même de celle-ci est venue dans la soirée, avec un serrurier, pour faire ouvrir la porte de l'appartement de Julie Ebergeny. Vu que l'autorité avait fermé et scellé le logement, il s'opposait à la sœur de l'accusée, qui voulait à toute force pénétrer dans la demeure pour chercher quelque chose qu'elle avait oublié.

Demandé par le président, si des rats et des souris se trouvaient dans les caves et dans la cour de la maison dont il est le concierge, il prétend n'en avoir jamais vu.

Le second témoin est M<sup>me</sup> la baronne Elise Thurneyssen, une amie de Julie Ebergeny. Elle confirme qu'elle a été invitée aux fiançailles de l'accusée avec le comte Chorinsky, auxquelles assistaient aussi le frère Etienne de l'accusée, tel que le frère Henry, du comte.

Ce n'est que plus tard, que le témoin avait reçu connaissance que le comte était marié et que sa femme vivait encore.

Tout de même on parlait avec elle du mariage prochain, et Julie E. lui avait montré sa robe de fiancée.

Demandez si l'accusée n'avait pas parlé avec elle, d'une autre amie, Victoire Horvath; le témoin prétend n'avoir jamais entendu prononcer ce nom par Julie Ebergeny, qui ordinairement lui racontait tout.

Le troisième témoin est Mlle Malanotti, amie intime de la défunte.

Elle était très liée depuis deux ans avec la comtesse.

Elle désigne la comtesse comme ayant été toujours très résignée sur son sort. Souvent elle parlait avec le témoin de son mari Gustave, et, malgré qu'au commencement elle nourrissait un vague espoir de pouvoir se réconcilier avec lui, elle arrivait enfin à la conviction qu'elle se devrait mépriser elle-même si elle retournait auprès du comte.

Une fois la comtesse avait même dit au témoin qu'elle avait des craintes très graves de mourir d'une manière non naturelle par la faute de son mari.

Vient ensuite Mlle Agnès Mériot, gouvernante chez le beau-père de la défunte. Malgré qu'elle avait quitté la maison en 1859 elle restait toujours en rapport avec la famille Chorinsky et surtout avec la comtesse, qui, à diverses occasions, lui racontait quelle se sentait bien malheureuse.

Elle confirme que le comte Gustave était venu chez elle en septembre 1867 pour s'informer de la demeure de la comtesse. Il revenait au mois d'octobre pour demander une lettre de recommandation du témoin à la défunte pour une dame nommée Marie Berger. Il disait que la comtesse était installée à Munich et il pria le témoin de garder le silence sur l'affaire de la lettre de recommandation.

Le 20 novembre il se présentait de nouveau chez Agnès Mériot pour lui annoncer que la comtesse était gravement malade.

M<sup>me</sup> Marie Ernest, marchande de modes, avait travaillé depuis 1866 pour l'accusée, qui lui avait raconté à plusieurs occasions, qu'elle serait la fiancée d'un officier, qui est comte et que le mariage aurait lieu en automne ou au printemps.

L'accusée se présentait aussi plusieurs fois chez sa modiste, parce qu'elle attendait un paquet qu'elle avait fait adresser chez elle.

Julie Ebergeny s'était servi du nom de sa marchande de mode pour adresser la commande suivante à M. Frédéric Schaffer, marchand de mort-au-rats. La lettre était ainsi conçue :

« Monsieur,  
J'ai été très-heureuse d'apprendre à connaître votre poison liquide; je suis persécutée par les rats et les souris. Veuillez m'en envoyer pour deux florins contre remboursement à mon adresse. J'attends sous peu une réponse.

» MARIE ERNEST,  
» Marchande de modes,  
» Vienne, Hohensteingasse, 3. »

P. S. Tous mes effets sont attaqués par les rats; mais comme le témoin n'en avait pas avisé par l'accusée, elle a refusé d'accepter le paquet, dont Julie Ebergeny était très mécontente.

Plus d'intérêt offre l'interrogatoire avec le témoin suivant, Rambacher, ancien militaire.

Il avait fait la connaissance du comte au mois de mai ou juin de l'année passée.

Le comte l'avait fait venir dans la demeure de Julie Ebergeny qu'il présentait au témoin comme sa cousine.

Rambacher recevait alors 30 florins, sous la condition de se charger de l'expédition d'un carton que le comte lui remettait, en demandant au témoin sa parole d'honneur qu'il garderait le silence sur cet envoi.

Le carton vient d'être présenté au témoin, qui le reconnaît comme celui expédié à la comtesse.

Plus tard le comte est venu de nouveau trouver Rambacher.

Il lui communiquait que sa cousine est allée à Munich et que les lettres d'elle lui arriveront à l'adresse du témoin, il le pria donc de lui porter ces lettres dès qu'elles seraient arrivées, dans la demeure de sa cousine, qu'occupait le comte pendant son absence.

Il demandait aussi si Rambacher n'aurait pas à sa disposition un vieux filou de soldat, et le comte accompagna ces paroles avec un singulier mouvement de la main, comme s'il s'agissait de jeter quelqu'un

par terre. Le témoin répondait qu'il regrettait de ne connaître personne, et qu'il n'avait pas assez de force pour attaquer quelqu'un, même à coup de bâton.

Déçu dans cette tentative, le comte demanda un homme intelligent pour une mission délicate, et le témoin lui désigna l'ex-capitaine Dierkes.

Un rendez-vous a été fixé près du monument du prince Eugène pour une des soirées prochaines, rendez-vous qui avait eu lieu, mais où le comte ne faisait que prendre l'adresse de l'ex-capitaine Dierkes.

Le témoin raconte ensuite qu'ayant reçu deux lettres de Munich, il les avait portées chez le comte, c'était le jeudi. Le vendredi, Rambacher se rendait aussi chez le comte pour lui dire qu'il n'y avait pas de lettres.

Lorsqu'il sonna, la bonne lui ouvrit et parut très embarrassée. Au même instant le comte parut en chemise en demandant anxieusement : « Qu'est-ce qui est arrivé ? »

Sa cousine était aussi dans la chambre et le témoin était très-étonné de la voir déjà de retour de Munich.

Le 24, par un temps horrible, le comte fit venir Rambacher encore dans la demeure de l'accusée. Gustave Chorinsky avait les yeux tout rouges et pria le témoin de lui rendre un petit service, en se rendant encore le même soir à Munich. Le comte indiquait à Rambacher qu'il n'y avait rien à faire que de s'informer après une certaine Marie Ledske, logeant rue Amélie, 12, au quatrième.

Il voulait se marier aussi vite que possible avec sa Julie, et celle-ci avait besoin de savoir si cette personne existait ou non. Là-dessus, l'accusée donnait de l'argent au témoin pour les frais de voyage, et lui disait qu'il n'aurait pas besoin de se rendre à l'adresse indiquée, il pourrait aussi prendre des informations dans les maisons avoisinantes. Elle désirait que le témoin qui serait arrivé le lendemain, à 4 heures de l'après-dîner à Munich, fit tout de suite ses démarches pour pouvoir retourner avec le train de 9 heures.

Rambacher déclare que cette commission lui faisait naître des soupçons.

Néanmoins, il se rendait à Munich, où, par suite du mauvais temps, il n'arrivait que dans la nuit.

Le lendemain matin, après son arrivée, il cherchait d'obtenir dans la rue d'Amélie quelques renseignements sur la Marie Ledske, mais il ne pouvait rien recueillir.

Il se décidait donc de monter au quatrième de la maison n° 42, et là il entendait par un jeune homme qui lui ouvrait, que la comtesse avait été trouvée morte dans sa chambre. La police avait enlevé le cadavre et mis les scellés à la porte du logement.

De retour à Vienne, Rambacher cherchait tout de suite le comte G. Chorinsky dans son bureau, au ministère de la guerre et dans la demeure de l'accusée. Là, on lui disait que tous les deux étaient partis.

Il se rendait au bureau du gouverneur, le père du comte, pour lui raconter tout; mais là il entendait que le père et le fils étaient partis pour Munich.

Dans la même journée, il recevait une lettre de l'accusée, qui le pria de passer chez elle pour lui faire connaître le résultat de son voyage à Munich.

Entré chez Julie Ebergeny, le témoin exclaimait : « Dieu soit loué, que rien ne m'est arrivé. » — L'accusée était très calme et regardait fixement le témoin.

Cette circonstance, telle que les détails que Rambacher trouvait dans les journaux sur la mort de la comtesse Chorinsky, le décidèrent de se rendre le lendemain matin chez le frère du comte pour lui demander si aucun danger provenait pour le témoin, dans le cas où il ne fera pas de suite une déclaration à l'autorité compétente. Le comte Henry lui assura qu'il pouvait être tranquille là-dessus.

L'accusée demanda par un des juges s'il est vrai qu'elle est restée calme en recevant la nouvelle de la mort de la comtesse, et répondit qu'elle n'avait pas une raison pour être embarrassée en entendant cette nouvelle; elle aurait tout au plus pu être saisie de pitié.

Rambacher déclare à la fin qu'il est convaincu que depuis longtemps un projet, pour faire disparaître la comtesse, a été conçu par les accusés.

Les témoins Dierkes et le photographe Angerer constatent qu'une entrevue entre le comte et Rambacher, et le premier près du monument du prince Eugène, avait eu lieu, et que Julie Ebergeny avait reçu entre le 3 et 5 septembre des préparations photographiques, parmi lesquelles se trouvait aussi de l'acide prussique. Elle avait commandé cet envoi, prétextant que son frère s'amuse de faire la photographie; ce qui est, du reste, complètement faux.

La bonne de l'accusée, Elise Kubesch, déclare que Julie Ebergeny, en revenant vendredi, le 22 novembre, de son voyage, avait rapporté une théière, que la bonne avait nettoyé dans la même soirée, parce qu'elle y voyait encore le reste des feuilles de thé. Plus tard, l'accusée avait remis à sa bonne un paquet cacheté, qu'elle devait porter à sa sœur pour qu'elle le gardât.

La bonne recevait en plus l'ordre formel par Julie Ebergeny, de garder un silence complet sur cette affaire. Après l'arrestation de sa maîtresse, Elise Kubesch avait porté, poussée par la crainte, le paquet à la police, et on y trouvait la théière que le président montre au témoin, et que celle-ci reconnaît comme la même qu'elle avait nettoyée le jour de l'arrivée de l'accusée de Munich.

Le dernier témoin entendu par le tribunal est l'étudiant Adalbert Mikulitsch, qui était en relations intimes avec la comtesse.

Il raconte qu'il était toujours en correspondance avec la comtesse qu'il connaissait depuis 1864.

Il confirme qu'elle était quelquefois malade, mais il n'admet pas que l'idée d'un suicide ait pu venir à la comtesse.

Il connaît tous les détails de la rupture du comte avec la comtesse, et cette dernière lui faisait part de tous ses chagrins.

La comtesse lui racontait aussi que son mari l'avait menacée à diverses occasions, et qu'il lui avait conseillé de tirer profit de sa beauté et de sa jeunesse.

Le témoin, qui s'était rendu plusieurs fois à Munich, chez la comtesse, reconnaît la théière, tel que les bijoux, etc., comme ayant appartenu à la défunte.

L'interrogatoire des témoins étant fini, le président commence, après une courte interruption de l'audience, la lecture de différents protocoles, rapports, etc.

Je ne veux que vous donner les extraits les plus intéressants de cet énorme dossier, dont la lecture occupe le tribunal pendant le reste de la journée.

En premier lieu, il y a le protocole de la commission locale de Munich, qui ouvrait la demeure de la défunte le 23 novembre.

On trouvait la comtesse morte, étendue sur le parquet, entre le canapé et la table. Les taches de sang qu'on voyait sur la figure et sur le parquet laissaient supposer que le cadavre était déjà depuis quelque temps à cette place.

Sur la table, qui était couverte d'une nappe blanche, on trouvait une cruche remplie de bière, un petit flacon avec du rhum, trois verres à eau, une corbeille avec des pommes, deux assiettes avec des petits pains et des gâteaux, du lait, un sucrier, du jambon, une tasse avec du thé sans lait, devant la place qui, d'après les indications de M<sup>me</sup> Hartmann, avait dû être occupée par la dame étrangère.

Un peu plus loin se trouvait une autre tasse avec du thé et du lait, devant la place qu'occupait probablement la comtesse.

A cinq heures et un quart de l'après-dîner du 21 novembre, un étudiant qui loge à côté de la défunte, entendait encore causer les deux dames de photographies et de Rome. Entre six et sept heures, il entendit qu'on fermait une porte avec fracas, et dès ce moment tout fut tranquille dans la chambre de la comtesse.

Il paraît donc certain que la mort avait atteint la comtesse pendant le peu de temps que Marie Hartmann s'est éloignée pour aller chercher la voiture commandée par la dame étrangère.

Il a été en plus constaté que rien d'une valeur réelle, comme obligations, ducats, bijoux, qui se trouvaient dans la commode, ne manquait.

Une bougie qui se trouvait sur la table a dû être éteinte, parce qu'elle n'était qu'à moitié consumée.

Des interrogatoires, avec plusieurs personnes de Munich, qui ont été en rapport social avec la comtesse, excluent complètement la pensée d'un suicide, c'est de plus encore confirmé par le beau-père de la défunte, qui disait que sa bru n'avait jamais laissé pénétrer l'idée de se suicider.

Les rapports des professeurs en médecine des docteurs Ruchner, Marten, Riedinger de Munich, qui ont fait l'autopsie du cadavre et l'examen des différentes parties du corps, constatent que la comtesse a été empoisonnée avec de l'acide prussique. La quantité servie à la comtesse doit avoir été telle, que la mort fut instantanée.

Les rapports des professeurs de chimie attachés à la cour de cassation de Vienne, Dr Heller, et Dr Kletzinsky, constatent de même que les objets trouvés chez l'accusée tel que des bâtons blancs et des poudres, contenaient 30 à 35 grammes d'acide prussique. Un petit reste du même poison a été trouvé dans la théière.

Au moment où le président finissait la lecture de ces rapports, un nouvel incident a fait une grande sensation dans la salle d'audience.

Une lettre est remise au président qui, après l'avoir lue, la remet au procureur impérial, qui en prend également connaissance. Le président demande à ce dernier s'il consent à la lecture publique de cette lettre.

L'organe du ministère public ne s'y oppose pas et le président donne lecture de cette missive curieuse :

« Haute Cour de cassation,  
« La haute Cour de cassation ne sait pas que je me trouve à Vienne pour assister aux débats du procès qui se juge actuellement. Mon arrivée a eu lieu le 21 avril 1868, et je prie la haute Cour de lire ce qui suit avec attention.

« C'est moi qui ai empoisonné la comtesse Chorinsky avec de l'acide prussique, et j'ai remis tous les objets appartenant à la comtesse à Julie Ebergeny.

« Je déclare hautement que je suis la meurtrière de la comtesse Chorinsky. C'est moi qui ai retiré la clef de la porte et l'attendais sur le corridor jusqu'à ce que la Hartmann fût partie pour aller chercher la voiture. Je m'enfermais alors avec la comtesse.

« Plus tard j'enlevai les objets et je rejoignis d'Ebergeny à laquelle je disais : la Chorinsky est morte d'une apoplexie. Julie devenait très-pâle à cette nouvelle et voulait remonter chez la comtesse,

je ne le permettais pas.

« Je suis activement les débats et n'apparaîtrai devant la cour qu'après que le procès avec le comte sera jugé à Munich. Si Julie d'Ebergeny est reconnue comme non coupable (hilarité dans le public), je ne leverai pas le voile qui couvre ce mystère.

« La cour peut faire demander à l'hôtel des Quatre-Saisons, Munich, si une dame n'y était pas descendue, qui a donné un louis d'or au garçon.

Je m'appelle Victoire Horvath; je possède encore aujourd'hui le médaillon de la comtesse Chorinsky avec le portrait du comte. Si la haute cour le désire, je l'enverrai par la poste.

« J'étais arrivée avant Julie Ebergeny à Munich.  
« Vienne, 23 avril 1865.

« VICTOIRE HORVATH. »

Après la lecture, le président demande si le procureur impérial veut faire une motion à ce sujet.

Conseiller Schmeidel répond qu'il croit indigne du ministère public de s'occuper de cette machination nouvelle, pareille à tant d'autres qui ont apparu dans le courant du procès.

Cette lettre ne peut venir que d'un individu, qui n'a pas honte de plaisanter avec la haute Cour de cassation; il ne veut même pas supposer qu'un ami peu habile et inexpérimenté de l'accusée ait voulu lui rendre ce service mal à propos.

Il invite le président à regarder la lettre comme non avenue. Le défenseur de l'accusée se joint à l'avis du procureur impérial.

Quant à Julie Ebergeny elle étudiait, avec une physionomie fiévreuse, pendant la lecture de cette lettre, les figures de ses juges, pour connaître l'effet produit par cet incident.

A tous les indices et preuves que Julie Ebergeny a vu se dérouler pendant l'audience d'aujourd'hui devant elle, elle oppose le même système adopté jusqu'à présent, celui de nier.

On croyait quelquefois qu'elle succomberait dans cette lutte et que la force lui manquerait pour aller jusqu'au bout; mais ça ne durait qu'un instant. La minute suivante elle était déjà redevenue maîtresse d'elle-même et, reconnaissant sa situation pénible, elle répétait, comme elle l'avait fait plusieurs fois jusqu'aujourd'hui :

« Je ne suis pas coupable. C'est la Horvath, la « Horvath qui la fait. »

L'audience a été levée après la lecture de la lettre ci-dessus.

L'audience du 24 a été consacrée à la lecture des protocoles concernant l'interrogatoire qui avait eu lieu avec le comte Gustave Chorinsky dès son arrestation.

Le comte n'ait complètement d'avoir jamais conçu l'idée de tuer sa femme, et soutenait n'avoir jamais parlé d'un projet pareil avec Julie Ebergeny. Tous ces protocoles et lettres, lus à son égard, présentent le comte comme un homme de la pire espèce, faux, sans cœur, brutal, méprisant la justice et les lois humaines qui persistent à croire que le titre de noble qu'il porte lui doit sauvegarder.

Des protocoles concernant des interrogatoires avec diverses personnes résidant à Munich et en Hongrie sont plus ou moins aggravantes pour les accusés.

L'audience du 25 a été occupée par les plaidoiries des défenseurs et le réquisitoire du procureur impérial.

Après le résumé des débats par le président, la cour de cassation rend après une longue délibération son arrêt, qui condamne Julie Ebergeny à 20 ans de travaux forcés, à la perte de ses titres de noblesse et aux frais du procès. DE STUBENRAUCH.

Une erreur de mise-en-page nous a fait commencer cette affaire par la 2<sup>e</sup> audience. Nous publierons la première audience dans notre prochain numéro. Nos lecteurs pourront ainsi suivre dans tous ses détails ce célèbre procès qui fait tant de bruit.

**AVIS.** — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons LA NEPTUNIDE ROULLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

**DETTE MEXICAINE**  
COMMUNICATION importante à faire aux porteurs de Rente 6 0/0 et d'obligations mexicaines par le **COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL** S'adresser au **Directeur**, 3, rue d'Amboise Rich, à Paris.

**Annonces Judiciaires.**

**ARRONDISSEMENT DE GOURDON.**  
Le maire de Labastide-Murat, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper pour le chemin vicinal d'intérêt commun, n° 57, de Labastide-Murat au pont de Rhodes, a été déposé le 30 avril 1868, au secrétariat de la mairie de Labastide-Murat, et qu'il y restera déposé pendant huit jours. (Extrait du *Gourdonnais* du 30 avril).

Pour tous les extraits et articles non signés A. LAYTOU.

1868  
**CALENDRIER**  
DU DÉPARTEMENT  
**DU LOT**  
ÉDITÉ PAR A. LAYTOU.  
  
EN VENTE,  
A CAHORS,  
Chez MM. Calmette, Bourion,  
Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanel.  
A FIGEAC, M. Delbos.  
A GOURDON, MM. Dauriac et  
Lacambre.

**POSTE AUX CHEVAUX**  
M. ANDRAL,  
Voiturier, a l'honneur  
d'informer les personnes  
qui sont dans l'usage  
de se servir de Voitures  
volonté, qu'elles trou-  
  
veront chez lui, Poste  
aux chevaux, Galeri  
Audoury, toute sorte  
de Voitures d'agrément,  
à des prix modérés.  
Toutes ses voitures  
ont remises à neuf.  
**A VENDRE**  
**L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL**  
EN ENTIER OU A PARCELLES  
S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.  
On donnera toutes facilités pour le paiement.  
**Hernies Prolapsus et Maladies de la Vessie**  
Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROULLÉ. (Extrait des *plantes marines*). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

**TONIQUE** **VIN DE BELLINI** **APÉRITIF**  
**SYPHACHIQUE** **FÉBRIFUGE**  
**Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo**  
ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné, par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.  
Voir la notice et les appréciations de l'Abbe médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.  
ENTREPOTS PRINCIPAUX :  
Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9; Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7  
Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre — Dépôts dans les bonnes Pharmacies  
A Cahors, Pharmacie VINEL.  
**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ**  
Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison **CAVIOLE**, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.  
**SERVICE**  
**DE CAHORS**  **A ASSIER.**  
Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi;  
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.  
Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.